

## APPEL A CANDIDATURE

### Art urbain

Réalisation d'une fresque

*S'approprier l'histoire du territoire de la Ville de  
Trappes*

VILLE DE TRAPPES

## CONTEXTE ET ENJEUX

La Ville de Trappes, dans le cadre de sa politique culturelle, a le fait le choix de promouvoir et de défendre les projets qui permettent la découverte, le partage et l'émancipation des habitants. Mais un des piliers de cette politique est également l'appropriation du territoire, de son histoire et de son patrimoine matériel et immatériel. Les récits de vie, les témoignages mis en partage en sont un des fondements dans la mesure où leur valorisation permet une meilleure connaissance des histoires qui traversent le territoire et ses habitants et donc une meilleure compréhension de l'histoire collective.

Ainsi, afin de valoriser les habitants et leurs parcours de vie, il est proposé de mettre en place un projet autour du recueil de récits de vie, de souvenirs, de témoignages et leur valorisation.

Ce projet comprend deux volets : le recueil de la parole des habitants et de leurs récits de vie ainsi que la réalisation d'une fresque sur un bâtiment municipal qui traduit la vision d'un artiste sur les témoignages collectés.

Le recueil des témoignages est effectué par les services de la Ville de Trappes et l'association AMILIT.

- **Les récits de vie – recueillir la parole des habitants par des ateliers d'écriture, supports à la création artistique d'une fresque murale**

Le volet consacré au recueil des récits de vie des habitants sera élaboré avec les centres socio-culturels, les assemblées citoyennes mais également possiblement toute autre structure municipale qui travaille le lien avec les habitants. Il prend la forme d'ateliers d'écriture en lien avec la librairie le Mille Feuilles et l'association AMILIT notamment lors des 3<sup>e</sup> Journées de la lecture qui se sont tenues les 1<sup>er</sup> et 2 juin 2024 et dont la thématique était « Littérature, sport et luttes sociales ».

- **La mise en image des récits de vie dans l'espace public – présence d'un artiste plasticien – première étape d'un futur musée à ciel ouvert**

Afin de répondre à l'ambition politique de créer un musée à ciel ouvert dans la ville de Trappes notamment via la construction d'un parcours de fresques murales, il est proposé de débiter par l'accueil d'un artiste dont le travail consistera à s'inspirer du recueil des récits de vie pour proposer une œuvre graphique qui le valorise.

Cette proposition répond à trois objectifs de politique publique :

- Renforcer la présence des artistes sur le territoire et le lien entre l'acte de création et les habitants,
- Associer les habitants à une démarche de création dans le respect des droits culturels,
- Favoriser le partage entre habitants de leur culture afin de renforcer l'appropriation d'une histoire collective. (Faire territoire ensemble).

Pour cela, l'appel à candidature vise à permettre à un artiste de créer une double fresque sur le gymnase Broustal (avenue Beethoven à Trappes) : sur le mur donnant sur la rue et sur celui du porche de l'entrée. (cf infra)

La proximité du gymnase avec l'école Montaigne (école musée) doit permettre de penser également le projet comme un « débordement » du projet « d'école-musée » porté par l'école pour s'étendre aux autres bâtiments municipaux du quartier, créant une passerelle entre le milieu scolaire et le monde extérieur.

Outre la réalisation de l'œuvre, l'artiste choisi devra proposer des ateliers artistiques à destination des habitants du quartier leur permettant de découvrir son travail, sa démarche en proposant des temps de rencontre et une initiation à l'art urbain.

La restitution du travail effectué se ferait en présence de tous les habitants ayant participé au projet dans ses deux dimensions : écriture de récits et fresque murale.

- **Univers graphique**

La programmation culturelle de l'automne 2024 sera consacrée notamment au monde de l'étrange et du merveilleux. Une attention sera portée sur les projets qui pourront faire écho à cet univers artistique.

- **Date de réalisation de la fresque**

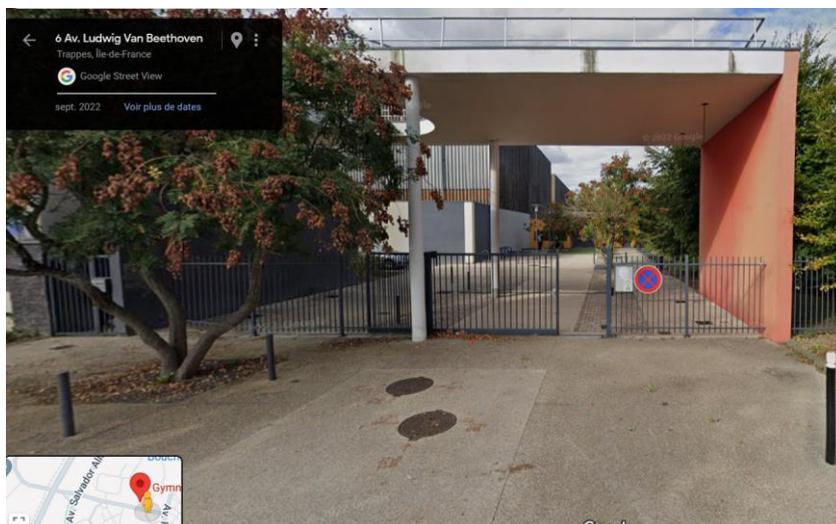
La fresque devra être réalisée au plus tard le 30 novembre 2024.

**Façade 1** : 13 de long et 6 m de haut mais avec plusieurs zones en hauteur :

- un mur en pierres de parement de 1.7 m
- une façade neutre de 1.6
- une façade avec fenêtre de 1m
- une façade neutre de 0.6 m
- un bandeau béton de 0.3 m
- un bandeau toiture de 0.55



**Porche d'entrée** : 7m de long sur 5,5m de hauteur



## **CONDITIONS GENERALES**

L'intervention de l'artiste ou du collectif d'artiste sélectionné doit s'inscrire dans le contexte culturel et patrimonial de la Ville de Trappes en prenant en compte l'environnement immédiat du site.

Une convention pour la réalisation de la ou les fresques murales précisera les modalités de réalisation de l'œuvre (conditions financières, partenariales, entretien de l'œuvre, protection des droits d'auteur...).

Le projet est co-financé et porté par la Ville de Trappes et le Ministère de la Culture (DRAC Ile-de-France).

## **CONDITIONS FINANCIERES**

12 000 € seront alloués à l'artiste ou au collectif d'artistes pour la réalisation de la mission qui comprend la réalisation de la fresque et le volet d'éducation artistique et culturel. Les frais annexes (hébergement, transports, matériel...) pourront être pris en charge sur présentation de devis et après échange avec la Ville de Trappes.

L'artiste ou le collectif d'artistes retenu s'engage à participer aux réunions de travail et de médiations organisés par la Ville et avec les habitants.

Il s'engage à fournir à la Ville les éléments nécessaires à la communication du projet et à mentionner sur ses propres supports de communication le nom de la Ville de Trappes ainsi que la DRAC Ile-de-France.

## **MODALITES DE CANDIDATURE ET SELECTION**

- **Jury**

Le jury recevra trois candidats et sera constitué un groupe d'habitants intergénérationnel composé – à titre indicatif :

- D'usagers du centre socio-culturel Les Merisiers,
- Des élèves de l'école Montaigne et de parents,
- Des jeunes du quartier
- d'un représentant de la direction de la culture de la Ville de Trappes et d'un représentant de la DRAC Ile-de-France.

Il se réunira courant du mois de septembre 2024.

Les trois candidats pré-retenus seront invités à proposer une note d'intention et une esquisse avec mise en situation. Ils seront ensuite conviés à un entretien (la visio conférence est possible si nécessaire) pour qu'ils puissent exposer leur projet et leur univers graphique.

500€ seront alloués aux deux artistes rencontrés par le jury n'ayant pas été retenus, en dédommagement de la réalisation de l'esquisse et de la note d'intention.

- **Dossier de candidature**

- Fiche de candidature dûment remplie
- Book artistique permettant de présenter l'univers artistique de l'artiste ou du collectif d'artiste ou lien instagram/site Internet.
- Attestation URSSAF ou Maison des artistes
- Attestation d'assurance professionnelle

Pour les candidats retenus à l'entretien :

- Note d'intention du projet artistique et des actions d'éducation artistique prévues
- Esquisse et mise en situation.

Le dossier de candidature est à renvoyer avant le mardi 10 septembre à l'adresse suivante :  
[yohann.nivollet@mairie-trappes.fr](mailto:yohann.nivollet@mairie-trappes.fr) et [athenais.torgeman@culture.gouv.fr](mailto:athenais.torgeman@culture.gouv.fr)

Pour toute information complémentaire, vous pouvez joindre :

**Yohann NIVOLLET**

Directeur des Affaires Culturelles

Direction de la culture

Tél. : 01.30.69.16.46

[yohann.nivollet@mairie-trappes.fr](mailto:yohann.nivollet@mairie-trappes.fr)

## FICHE DE RENSEIGNEMENT

### Appel à candidature

#### *Réalisation d'une fresque*

#### *S'approprier l'histoire du territoire de la Ville de Trappes*

**Nom de la structure portant le projet (le cas échéant) :**

**Nom et prénom de l'artiste ou du collectif d'artiste**

**Statut du porteur de projet :**

- Personne morale
- Personne physique

**N° SIRET :**

**Code APE :**

**N° de TVA intracommunautaire :**

---

**Type de structure :**

Association

Sociétés (SARL, EURL, SA, SAS, SNC...)

Sociétés coopératives et participatives (SCOP, SCIC)

A préciser :

---

**Adresse du siège social :**

**Téléphone :**

**Courriel :**

**Site web :**

**Adresse de correspondance (si différente du siège social) :**

---

**Récapitulatif des pièces à joindre obligatoirement au dossier (à cocher) :**

- Note d'intention de la proposition artistique et d'éducation artistique et culturelle
- Book de l'artiste ou du collectif d'artiste ou lien Instagram/site Internet
- Justificatif de statut incluant le n° de SIRET de la structure porteuse
- Attestation d'assurance de la structure détaillant la couverture assurancielle
- Budget

---

**Engagement :**

- En cochant cette case, je déclare avoir lu et accepté le contenu de cet appel à candidature et certifie l'exactitude des renseignements fournis.

**Date :**

**Nom et qualité du signataire :**

**Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :**